

DEMANDE D'ADMISSION A L'INTERNAT

Madame, Monsieur,

En raison de la demande croissante des étudiants, nous nous voyons contraints d'examiner individuellement les demandes d'admission à l'internat. A cet effet, nous vous prions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous :

NOM PRENOM

Date de naissance..... Classe demandée : 1BTS MGTMN initial

Adresse des parents, du responsable légal, de l'étudiant majeur :

.....
.....

Si motif impérieux : précisez.....

.....

COMPOSITION DU TROUSSEAU (à titre indicatif)

La fourniture, l'entretien et le renouvellement du trousseau sont à la charge des familles

Literie : parure de draps, couverture ou couette, polochon ou oreiller

Nécessaire de toilette individuel

Pantoufles et pyjamas

Cadenas : pour éviter la destruction du cadenas en cas d'oubli ou de perte des clés, vous pourrez déposer, si vous le souhaitez, au bureau Vie Scolaire, un double des clés avec un porte-clés nominatif.

Le trousseau doit être suffisant pour permettre un roulement normal du linge.

Le changement des draps et du linge de toilette se fera au minimum par quinzaine.

Les objets usagés du trousseau doivent être réparés ou remplacés.

CORRESPONDANT

Pour l'admission à l'internat, il est souhaitable que vous nous fournissiez, en cas d'incident majeur ou de nécessité, le nom d'un correspondant (personne de vos connaissances mobilisable assez rapidement et la plus proche du lycée).

Nom - Prénom

Adresse

.....

domicile portable

Aucune remise d'ordre ne sera appliquée : le forfait internat implique la présence de l'étudiant du lundi au vendredi.

A....., le.....

Signature du responsable légal ou de l'étudiant

HEBERGEMENT

L'hébergement à l'internat est un service rendu aux familles. Il ne constitue nullement une obligation pour l'établissement.

Il est vivement conseillé aux étudiants de ne pas détenir des objets de valeur. En cas de vol, l'établissement ne peut être tenu pour responsable.

Chaque matin, les chambres et les salles de bains doivent être laissées propres et rangées. Chaque étudiant doit veiller au maintien en bon état du matériel qui lui a été confié (lit, armoire...). Toute dégradation entraînera la responsabilité financière de l'étudiant ou de la famille.

Le changement des draps et du linge de toilette se fera au minimum par quinzaine.

Les étudiants qui ne se conformeraient pas aux règles élémentaires d'hygiène ainsi qu'au règlement intérieur pourront être exclus de ce service temporairement ou définitivement.

Vous serez informé de l'admission à l'internat au plus tard le 12 juillet 2023